

Communiqué de presse concernant l'assemblée plénière de la Conférence centrale des 24 et 25 mars 2017

Offrir les moyens d'innover et de définir des objectifs prioritaires malgré une marge de manœuvre financière limitée

L'assemblée plénière de la Conférence centrale, tenue à Saint-Gall à fin mars 2017, s'est penchée principalement sur la question des possibilités qu'il y a de fixer des priorités et de relever de nouveaux défis en collaboration avec les évêques, cela sans augmenter les moyens financiers disponibles. L'allocution de bienvenue du président du Conseil d'Etat et l'accueil chaleureux réservé par Mgr Markus Büchel dans la salle des fêtes de la résidence épiscopale ont révélé l'estime dans laquelle est tenu l'engagement des corporations de droit public ecclésiastique pour le bien de l'Eglise et de la collectivité.

Comme il en va habituellement pour l'assemblée plénière de printemps, l'adoption des comptes annuels figurait en tête de l'ordre du jour de la réunion des 24 et 25 mars 2017. Ceux-ci présentent un excédent de quelque 250'000 francs que les délégués ont accepté à l'unanimité d'attribuer au Fonds de financement de projets et d'innovations, comme le leur proposaient la Commission des finances et la présidence. Cette décision est symbolique du poids attaché à une affectation ciblée de l'argent à disposition dans la perspective de relever de nouveaux défis à une époque marquée par des changements fondamentaux.

Réaménagement plutôt qu'expansion du cofinancement

Dans la même approche, l'assemblée plénière a décidé qu'au cours des années 2018 à 2021 l'enveloppe destinée au cofinancement serait maintenue telle quelle, mais que de modestes réductions seraient opérées au niveau des subsides annuels destinés à la couverture de frais de fonctionnement. Cette mesure permettra, malgré des moyens financiers globalement inchangés, d'assurer la marge de manœuvre financière indispensable à la poursuite des objectifs stratégiques et à la concrétisation des priorités pastorales ainsi que les a définis la Conférence des évêques. En outre, des fonds supplémentaires devront, le cas échéant, pouvoir être fournis pour permettre le lancement de projets novateurs et le transfert au niveau national de tâches accomplies jusqu'ici à l'échelon cantonal ou diocésain. «Réaménager les activités cofinancées plutôt que les étendre», telle est désormais la devise.

Engagement de milice: intensification des échanges et de la coopération, davantage de formation de base et de formation continue

Les tâches des paroisses et des organisations ecclésiastiques cantonales ne se limitent pas à garantir les conditions financières de la vie de l'Eglise. L'engagement bénévole des autorités de droit public ecclésiastique revêt lui aussi une importance significative. Dans l'accomplissement de leur mandat, les membres des organismes donnent non seulement de leur temps et de leur énergie, mais encore mettent à profit leurs compétences et leurs expériences professionnelles acquises dans le monde de l'économie ou au service de la collectivité. Les résultats d'une enquête menée par la Conférence centrale auprès de ses membres prouvent l'étendue du travail accompli à l'échelon local. Ils font apparaître aussi l'aspiration de ces derniers à apprendre les uns des autres comment favoriser l'engagement milicien. Pour ce qui est de la Conférence centrale, on attend plus particulièrement qu'elle propose, en tant qu'organisation faîtière, des offres de formation

de base et de formation continue, à l'instar du cours de base de management ecclésial qui se déroulera sous son égide pour la sixième fois en 2017/18.

Reconnaissance d'autres communautés religieuses: nouvelle étape du développement du droit régissant la religion

La partie de l'assemblée plénière réservée à un thème de réflexion a été consacrée à un sujet d'une haute actualité pour le canton de Saint-Gall, à savoir la reconnaissance étatique d'autres communautés religieuses. Andreas Kley, professeur à l'Université de Zurich, a évoqué les derniers développements juridiques enregistrés en la matière. Dans ce contexte, il a appelé de ses vœux que l'Etat tienne compte de la diversité religieuse en procédant à des mesures de «petite reconnaissance» non assorties de conditions par trop rigoureuses. De son côté, le président du Conseil d'Etat saint-gallois, Martin Klöti, a signalé dans son message de bienvenue l'existence d'un projet de loi cantonale rendu public quelques jours auparavant et que le gouvernement a mis en consultation. Face au pluralisme religieux, il plaide en faveur d'une cohabitation paisible et exempte de peurs entre personnes ne partageant pas la même foi. De brèves interventions sur la situation dans les cantons de Bâle-Ville, de Genève, de Vaud et de Zurich ont mis en évidence que des sujets similaires y sont débattus. Sur cette toile de fond, les conclusions du professeur Andreas Kley sont apparues encourageantes et rassurantes: si des communautés religieuses numériquement faibles sont autorisées elles aussi à bénéficier de certains avantages grâce à une «petite reconnaissance», les Eglises chrétiennes traditionnelles n'auront pas à craindre de répercussions négatives pour elles.

Accueil épiscopal révélateur de la valeur reconnue aux organisations de droit public ecclésiastique et de la qualité des liens de collaboration entretenus avec elles

On sait à quel point nourrir de l'estime pour les organisations de droit public ecclésiastique ne va pas de soi pour la hiérarchie ecclésiale. Et même si de nouvelles règles régissent dorénavant la collaboration entre la Conférence des évêques et la Conférence centrale, faire montre d'ouverture l'une envers l'autre n'en reste pas moins un effort constant attendu de leur part. Aussi, les délégués à la Conférence centrale ont apprécié tant la chaleur de l'accueil réservé par Mgr Markus Büchel dans la salle des fêtes de la résidence épiscopale que ses propos perçus comme une marque d'estime pour leur engagement: «Pour moi, de toute évidence, les membres des autorités de droit public ecclésiastique non seulement font partie de l'Eglise, mais encore ils portent une responsabilité particulière en son sein. Par sa contribution à la qualité des liens de collaboration, la Conférence centrale encourage de nos jours la foi et constitue un appui pour la pastorale.» Le souvenir de ce message et de l'intermède musical qui a suivi dans la cathédrale restaurée et nouvellement illuminée habitera longtemps les délégués à la Conférence centrale, bien au-delà du jour où les décisions prises et les débats se seront effacés de leur mémoire.